

CATALOGUE DE FORMATIONS

Réduction des Risques en espace festifs



3 Rue Baraban
69006 Lyon
04 72 60 92 66
contact@keep-smiling.com



Keep Smiling est une association d'auto-support en milieu festif, active en Rhône Alpes depuis 1996

Catalogue de formations

Qui sommes-nous ?.....	1
1. Première approche de la Réduction des Risques : cadres et repères.....	2
2. Intervenir en espaces festifs dans une approche de réduction des risques : posture et mises en situation.....	3
3. Réassurance de personnes en détresse psychologique ou victimes de VSSG en espaces festifs dans une approche de réduction des risques	4
Tarifs.....	5
Contact.....	6
Conditions générales de ventes.....	7

QUI SOMMES-NOUS ?

Keep Smiling est une association **d'auto-support en milieu festif** créé en 1996, dont l'objectif principal est **l'information et la réduction des risques** (par rapport à la consommation de substances psychoactives, la santé sexuelle et affective, les risques auditifs, la prévention routière, les violences sexistes sexuelles et de genre...) dans les soirées techno/électro et les festivals de la région Rhône-Alpes.

Elle se compose d'une soixantaine de volontaires et de quatre salarié·es répartie·es entre l'antenne de **Lyon** et celle de **Grenoble**.

Défendant une vision large de la RdR, le **militantisme** de ses membres va de pair avec la **défense des droits des usager·es** de produits psychoactifs, des personnes **LGBTIAQ+** (lesbiennes, gays, bies, trans, intersexes, asexuelles, agenres, queer...), des **femmes**, des personnes qui subissent du **racisme** ou toute autre **discrimination**... Nous œuvrons aussi pour le droit à la **fête libre** et la promotion des **cultures électroniques et alternatives**.

Nous tentons de nous inscrire au maximum dans une culture du **consentement**, du **soin** communautaire et du **respect** de tous·tes. Nous agissons dans **le respect et le non-jugement**. A KS, dont la position est toujours militante et engagée, les discriminations n'ont pas leur place, qu'elles soient fondées sur le genre, le sexe, l'origine, la religion, etc. dans la mesure où ces discriminations sont aussi des déterminants de la santé des personnes (non recours aux droits, à la santé etc.). Nous ne considérons pas les usager·ères de drogues comme des délinquant·es ou des malades mais comme des citoyen·nes à part entière capables de faire des choix personnels quant à leur santé.

Nous sommes **des personnes directement concernées par les champs d'actions de KS**, c'est pourquoi nous sommes une association **d'auto-support** et que nous développons une approche **communautaire**.

En tant qu'association d'auto-support, nous considérons que **les personnes les plus à même de faire passer les messages dans leurs milieux sont les acteurs et les actrices de ces milieux**. Cette approche a fait ses preuves avec par exemple les pionniers des programmes d'échange de seringue, pour enrayer l'épidémie de VIH chez les personnes injectrices. C'est sur cette notion « d'éducation par les pairs » et de savoir profane, issu de l'expérience de terrain, que se fonde la démarche de l'association.

Nous souhaitons aussi **diffuser** au maximum les bonnes pratiques de RdR issues de presque 30 ans d'expérience de terrain, pour des espaces festifs de plus en plus safe, et dans ce but nous proposons de la **formation**, à destination des organisateur·ices de fêtes, des lieux accueillant du festif, ou des professionnel·les souhaitant se former à la Réduction des Risques en festif.

1. PREMIÈRE APPROCHE DE LA RÉDUCTION DES RISQUES : CADRES ET REPÈRES

Approche RdR, initiation aux enjeux des prod' et VSSG

Public et prérequis

Personnes souhaitant intervenir en espaces festifs pour réduire les risques liés à la prise de produits psychoactifs (RdR) et sensibiliser le public aux enjeux des violences sexistes, sexuelles et de genre (VSSG) :

- o professionnel·les de structures médico-sociales de type CAARUD, CSAPA
- o membres de collectifs ou associations organisant des évènements et souhaitant être autonomes pour monter leur dispositif RdR et VSSG

Avoir participé en tant qu'intervenant·e (ou bénévole) ou organisateur·rice d'évènements festifs au moins 1 fois.

Date et durée

4h

**Le 4 ou le 11 avril 2024
en soirée**

Intervenant·e·s

2 à 3 membres de Keep Smiling ayant une expérience d'au moins 2 ans d'intervention en espaces festifs

Objectifs

- Connaître les valeurs et principes de l'approche de la réduction des risques en espaces festifs
- Connaître les principes d'action des produits psychoactifs sur le système nerveux central et les principaux risques associés à leur prise
- Connaître les outils de RdR associés aux différents modes de consommation
- Repérer les principales manifestations de la prise de produits psychoactifs
- Connaître la définition du consentement, le cadre légal et social à ce sujet
- Prendre conscience et remettre en perspective les préjugés concernant les usager·ères de produits psychoactifs, les personnes autrices et victimes de violences sexistes, sexuelles et de genre
- Savoir appliquer ces connaissances dans le cadre d'entretiens avec des usager·ères de produits psychoactifs et les personnes ciblées par des VSSG rencontrés lors d'évènements festifs : principes de l'écoute active

Description

Il s'agit d'une initiation aux principes et connaissances de base sur la réduction des risques liés aux produits psychoactifs et liés aux violences sexistes, sexuelles et de genre. A la fin de cette formation, les stagiaires sont en capacité d'appréhender les objectifs des interventions en espaces festifs, avec ses particularités. Les stagiaires sont à même d'intervenir en espaces festifs sous la référence de personnes expérimentées, notamment pour les échanges de sensibilisation, réduction des risques et conseils auprès du public, sur la base de données objectives.

La formation alterne apports de connaissances théoriques et exemples de situations issues de l'expérience des stagiaires (de préférence) ou des intervenant·es. Un questionnaire est adressé en amont aux stagiaires afin d'adapter au mieux les contenus aux connaissances et expériences passées des stagiaires, ainsi que de l'utilisation envisagée de la formation.

2. INTERVENIR EN ESPACES FESTIFS DANS UNE APPROCHE DE RÉDUCTION DES RISQUES : POSTURE ET MISES EN SITUATION

Public et prérequis

Personnes souhaitant intervenir en espaces festifs pour réduire les risques liés à la prise de produits psychoactifs (RdR) et sensibiliser le public aux enjeux des violences sexistes, sexuelles et de genre (VSSG) :

- o professionnel.le.s de structures médico-sociales de type CAARUD, CSAPA
- o membres de collectifs ou associations organisant des événements et souhaitant être autonomes pour monter leur dispositif RdR et VSSG

Avoir suivi le module « *première approche de la réduction des risques : cadre et repères* »

OU justifier d'une expérience significative en RdR liée aux produits psychoactifs et aux VSSG (ex : 6 mois hors espaces festifs ou 10 interventions en espaces festifs)

Date et durée

4h

**Le 10 ou le 17 avril 2024
en soirée**

Intervenant·e·s

2 à 3 membres de Keep Smiling ayant une expérience d'au moins 2 ans d'intervention en espaces festifs

Objectifs

Développer ses savoir-être d'acteur·rice de RdR

Maîtriser les connaissances de base de l'expérience des usager·ère·s de produits psychoactifs

Maîtriser les connaissances de la définition et du cadre social des VSSG

Coordonner un dispositif de RdR :

- Connaître les parties prenantes des événements festifs, leurs rôles et qualification
- Anticiper les besoins matériels pour la mise en place d'un dispositif de RdR et de prévention/prise en charge de VSSG
- Savoir travailler efficacement en équipe et avec les autres parties prenantes des événements festifs

Description

Il s'agit d'une formation pratique, basée sur des retours d'expérience. Elle permet aux stagiaires d'anticiper la tenue d'un dispositif de RdR et prévention/prise en charge des VSSG lors d'événements festifs. Les aspects matériels et les différents dispositifs pouvant être mis en place sont abordés. La formation est centrée sur les enjeux de cohésion d'équipe et la complémentarité entre les différentes personnes intervenant lors d'un événement festif, et les facteurs facilitant celles-ci avant, pendant et après l'intervention en espace festif. A la fin de la formation, les stagiaires sont en capacité de coordonner un dispositif de RdR et de prévention des VSSG en espaces festifs, notamment pour les échanges de sensibilisation, de réduction des risques et de conseils auprès du public. La formation revient brièvement sur les apports de connaissances théoriques du module « *première approche de la réduction des risques : cadre et repères* ». Elle est centrée sur des échanges autour des exemples de situations issues de l'expérience des stagiaires (de préférence) ou des intervenant·e·s. Un questionnaire est adressé en amont aux stagiaires afin d'adapter au mieux les contenus aux expériences passées des stagiaires, ainsi que de l'utilisation envisagée de la formation.

3. RÉASSURANCE DE PERSONNES EN DÉTRESSE PSYCHOLOGIQUE OU VICTIMES DE VSSG EN ESPACES FESTIFS DANS UNE APPROCHE DE RÉDUCTION DES RISQUES

Public et prérequis

Personnes intervenant ou souhaitant intervenir en espaces festifs et être à même d'accompagner des personnes du public, en situation de détresse liée à des consommations de produits psychoactifs et/ou à des violences sexistes, sexuelles et de genre (VSSG) :

- o professionnel.le.s de structures médico-sociales de type CAARUD, CSAPA
- o membres de collectifs ou associations organisant des évènements et souhaitant être autonomes pour monter leur dispositif RdR et VSSG

Avoir suivi l'un des deux modules précédents

OU justifier d'une expérience significative en RdR liée aux produits psychoactifs et aux VSSG en festif

Date et durée

4h

**Le 17 ou le 24 avril 2024
en soirée**

Intervenant·e·s

3 à 5 membres de Keep Smiling ayant une expérience d'au moins 2 ans d'intervention en espaces festifs incluant des accompagnements suite à des VSSG

Objectifs

Maîtriser les connaissances de base de l'expérience des usager·ère·s de produits psychoactifs

Maîtriser les connaissances de la définition et du cadre social des VSSG

Savoir détecter les signes d'une détresse psychologique

Être en capacité de réassurer la personne, afin d'éviter les séquelles psychologiques

Savoir travailler efficacement en équipe pour la prise en charge de ces situations

Description

Il s'agit d'une formation à la prise en charge de personnes en espaces festifs, soit en détresse psychologique suite à une prise de produits psychoactifs, soit ciblées par des VSSG (vécues lors de l'événement ou antérieurement). La formation est basée sur les années d'expériences des associations de RdR en espaces festifs, ainsi que sur quelques apports théoriques sur l'écoute active. A la fin de la formation, les stagiaires ont les bases pour devenir rapidement autonome dans la réassurance des personnes en détresse psychologique. La formation aborde notamment le travail d'équipe nécessaire à la conduite de ce type particulier d'accompagnement avec les personnes. Elle insiste sur les nombreux facteurs pouvant impacter les personnes et l'indispensable adaptabilité pour y répondre. Les intervenant·e·s transmettent les réflexes à avoir, ou à désapprendre, lors de la prise en charge de ces situations. Ils partagent également des conseils pour s'assurer que les membres du dispositif de RdR et prise en charge des VSSG soient en capacité d'accueillir les témoignages.

La formation comporte un bref rappel des fondamentaux théoriques du module « *première approche de la réduction des risques : cadre et repères* ». Elle s'appuie ensuite, selon le nombre de stagiaires, soit sur des mises en situation sous la forme de scénettes, soit sur la résolution en petit groupe de cas pratiques issus de l'expérience des stagiaires. Ces deux méthodes pédagogiques sont suivies d'échanges et apports de connaissances et pratiques par les intervenant·e·s. Un questionnaire est adressé en amont aux stagiaires afin d'adapter au mieux les contenus aux expériences passées des stagiaires, ainsi que de l'utilisation envisagée de la formation.

TARIFS

Formations à titre professionnel

- Travailleur·euses sociales **150€**
- organisateur·ices d'événements festif par personne et par session de formation
- Salarié·es financé·es par une structure

Formation à titre personnel

- organisateur·ices de sound systèmes **50€**
- membre de collectifs par personne et par session de formation
- bénévoles d'associations

Demandes de formation internes à votre structure

- organisme de plus de 10 personnes

Nous contacter :
contact@keep-smiling.com

Nous ne voulons pas que le prix soit un frein à l'acquisition de connaissances et compétences. N'hésitez pas à nous contacter si c'est le cas.

CONTACT

Nous sommes ravi-es de répondre à vos questions, contactez-nous !



Keep Smiling

3, rue Baraban 69006 Lyon (France)

Tél : 04.72.60.92.66

Mobile : 06 95 72 73 63

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Au 21/02/2024

Article 1 – Objet et champ d'application

1.1. Les présentes conditions générales de vente (les « CGV »), ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'association Keep Smiling (SIRET 410 712 111 00054, enregistrée sous le n° d'agrément 84 69 14 385 69 auprès de la Préfecture du Rhône, ci-après dénommé « l'Organisme de formation ») consent au responsable de l'inscription, acheteur professionnel et/ou participant à la formation (individuellement ou collectivement, ci-après dénommé « le Client » qui l'accepte) une formation issue de l'offre de formations de l'Organisme de formation (la « Formation »). Le Client et l'Organisme de formation sont respectivement individuellement la « Partie » ou collectivement les « Parties ». Les personnes physiques missionnées pour animer les Formations par l'Organisme de formation sont appelées « Formateur.rice.s ».

Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le Client des CGV. Sauf dérogation formelle et expresse de l'Organisme de formation, ces conditions prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Ces CGV sont susceptibles d'être mises à jour en cours d'exercice. Elles seront alors portées à la connaissance du Client par voie électronique. Ces modifications ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit du Client.

1.2. Ces CGV concernent les formations présentiels. Les formations présentiels peuvent être réalisées dans les locaux de l'Organisme de formation ou dans les locaux du Client ou mis à disposition par le Client.

Les formations concernées comprennent les formations proposées sur le catalogue de formations, ainsi que des formations organisées à la demande du Client. Il est entendu que le terme "Formation" seul concerne chacun des types de Formations précités.

Article 2 – Modalités d'inscription

L'inscription à une formation du catalogue de formations doit être faite par mail à : logistique@keep-smiling.com. Indiquer la formation concernée, le nombre de participant.e.s, le nom de la structure de rattachement des membres le cas échéant, leur fonction salariée ou mission(s) de bénévolat. L'organisme de formation transmet ensuite au Client les modalités de paiement. Le paiement de la commande marque l'inscription définitive à la formation mentionnée dans le mail.

Pour toute inscription, une facture est transmise par mail directement au Client. Celle-ci ne vaut pas confirmation de la tenue de la formation. Cf. Article 6 sur l'annulation.

Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée. Pour la qualité de la formation, un nombre minimum et un nombre maximum de participant.e.s sont définis pour chaque Formation. L'Organisme de formation s'engage à ne pas dépasser le nombre de participant.e.s prévu.

Article 3 – Tarifs des Formations

3 tarifs sont possibles selon le profil du/de la Client.e :

- Structure employeuse dont le budget annuel est supérieur à 153 000€ (hors contributions

- volontaires) ou dont l'équipe salariée est composée d'au minimum 3 équivalents temps plein
- Structure lieux-relais (ayant signé une convention de lieu relais avec l'Organisme)
- Personne physique ou structure ne répondant pas aux critères précédents

Le coût du transport, de l'hébergement et des repas n'est pas intégré au tarif des Formations.

Article 4– Confirmation de la formation

Un mail de confirmation de la tenue de la formation sera envoyé au minimum 15 jours avant. Elles précisent les jours et horaires de la Formation, l'adresse de la Formation, les formateur.rice.s en charge de l'accueil. Éventuellement, tout autre document peut être joint à cette confirmation, sur demande du ou des formateur.rice.s.

Article 5– Attestation de Présence

Suite à la Formation, une Attestation de Formation sera remise au.à la Client-e.

Article 6– Interruption ou annulation des formations

6.1 Rétractation à l'initiative du Client

Le Client peut annuler jusqu'à 1 mois calendaire avant la date prévue de début de formation, dans ce cas l'intégralité des prestations de l'Organisme de formation non servies sera remboursée.

En cas de désistement non justifié les prestations seront dûes.

6.2 Annulation à l'initiative de l'Organisme de Formation

L'Organisme de Formation se réserve le droit d'annuler la formation jusqu'à 15 jours calendaires avant le début de la formation, dans ce cas l'intégralité des prestations non servies sera remboursée.

6.3 Annulation en cas de force majeure

En cas de force majeure dûment reconnue (décès, arrêt maladie avec certificat médical) pour l'Organisme de Formation ou pour le client l'intégralité des prestations sera remboursée au prorata temporis.

Dans le cas où les conditions minimales de la formation ne sont plus remplies, l'Organisme de Formation se réserve le droit d'annuler la formation, dans ce cas la formation sera remboursée.

6.4 Remboursement

Le remboursement n'inclut que les prestations non servies, les frais tels que le logement ou la restauration ne pourront être remboursés.

Article 7 – Protection des données

L'Organisme de Formation s'engage à informer chaque stagiaire que des données à caractère

personnel la.e concernant sont collectées et traitées par l'Organisme de Formation aux fins de réalisation et de suivi de la formation.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, le.a Client.e dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande en ligne précisant l'identité et l'adresse électronique du.de la requérant.e peut être adressée à l'Organisme de Formation.

L'Organisme de Formation est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent l'utilisateur et auxquelles il aura eu accès.

Le délai de conservation des données est de 6 ans.

Article 8 – Loi applicable et attribution de compétences

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre le Client et l'Organisme de Formation, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. A défaut, l'affaire sera portée devant les Tribunaux dont dépend l'Organisme de Formation.



3 Rue Baraban
69006 Lyon
04 72 60 92 66
contact@keep-smiling.com